



Rénovation de l'Immeuble Chevauchet

Avenue Jean Jaurès

71 470 - ROMENAY



MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Roménay
Mairie de Roménay
71 470 - ROMENAY
Tél : 03 85 40 30 90 Fax : 03 85 40 38 67
Mél : mairieromenay@wanadoo.fr

Lot n°03

MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Appel d'offre

Dossier	
Date	05/03/2018
Phase	DCE
Indice	

ARCHITECTE :
ATELIER 71 - Société d'Architecture
39, chemin des jardins
71480 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX
Tél : 03 85 76 62 63 Fax : 03 85 76 61 71
Mél : atelier71.brise@wanadoo.fr





Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
03.1	GENERALITE				
03.1.1	ETENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATION				
03.1.1.1	OBJET Le présent descriptif a pour but de définir l'ensemble nécessaires à la réalisation des travaux pour le présent lot, dans le cadre de la rénovation de l'immeuble Chevauchet à Romenay.				
03.1.1.2	ETENDUE DES TRAVAUX Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants: - Blocs Portes ; - Rangement ; - Menuiseries EXT ;				
03.1.1.3	DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS L'intégralité du dossier de consultation.				
03.1.1.4	ORDRE DE PRESEANCE Au sujet des D.T.U. - Normes et autres textes visés ci-avant, il est bien ici précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions ci-après du présent C.C.T.P. et celles de documents ci-avant, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux " Clauses communes à tous les Lots".				
03.1.1.5	REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS Les travaux du présent lot sont soumis aux prescriptions techniques des cahiers des charges D.T.U. prescrits au décret n° 93.1164 du 11 Octobre 1993, énoncés ci-dessous qui définissent la qualité des matériaux, leurs caractéristiques et les façons de mise en œuvre. - D.T.U n° 31.1 – Charpente et escalier bois – Cahier C.S.T.B du 5 mai 1993. - D.T.U n° 31.2 – Constructions de maisons et bâtiments à ossature bois – Cahier C.S.T.B de mai 1993 - D.T.U n° 51.3 – Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois – Cahier C.S.T.B du 20 septembre 2004. - D.T.U n° 31.3 – Charpente en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets – Cahier C.S.T.B de mai 1995 - D.T.U n° 41.2 – Revêtements extérieurs en bois – Cahier C.S.T.B du 15 octobre 2015 (3ème édition). - D.T.U n°36.1 – Menuiserie en bois – Cahier C.S.T.B de novembre 2000 ; - D.T.U n°39 – Travaux de vitrerie et miroiterie – Cahier du C.S.T.B ; - Normes française de l'AFNOR ; - Eurocode 5 – Conception et calcul des structures en bois – de novembre 2005. - Eurocode 1 – Actions sur les structures – de mars 2003. - Eurocode 0 – Bases de calcul des structures – d'avril 2003. Tous les travaux doivent être exécutés conformément aux prescriptions du présent cahier des clauses techniques particulières, aux plans d'exécution et de détail joints au présent projet. AVIS TECHNIQUES Pour tous les matériaux et produits qui relèvent de la procédure de l « Avis technique », il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux et produits ayant fait l'objet d'un Avis technique. L'entrepreneur devra toujours fournir l'Avis technique en cours de validité pour les matériaux et produits concernés. MARQUAGE « NF » Pour tous les matériaux et produits ayant fait l'objet d'une certification à la marque " NF ", il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux et produits admis à cette marque " NF ". AUTRES CERTIFICATIONS OU LABELS Pour tous les matériaux et produits ayant fait l'objet d'une " Certification " ou d'un " Label " de qualité, il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux ou produits titulaires de cette certification ou de ce label.				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
03.1.1.6	<p>PRESTATION A LA CHARGE DU PRESENT LOT</p> <p>Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement :</p> <ul style="list-style-type: none">- la fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;- l'établissement des plans de réservation et des plans de chantier ;- tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ;- tous les percements, saignés, rebouchages, scellements, raccords, etc... dans les conditions précisées aux documents contractuels ;- la fixation par tous moyens de ses ouvrages ;- l'enlèvement de tous les gravois de ses travaux et les nettoyages après travaux ;- la main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc... de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;- la mise à jour ou l'établissement de tous les plans de recollement pour être remis au Maître de l'ouvrage à la réception des travaux ;- la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant ;- et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.- les réservations, percements, scellements, rebouchages, raccords, etc. dans les conditions définies aux documents du marché ;- et tous autres travaux annexes et accessoires même non énumérés ici, mais nécessaires à la finition complète et parfaite de l'œuvre.				
03.1.1.7	<p>CONNAISSANCE DES LIEUX</p> <p>L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Cette prise de connaissance concerne notamment les possibilités d'accès des grues, nacelles, camions ou autres équipements, les possibilités de stockage et d'installation de chantier, et les servitudes qui peuvent y être attachées. L'Entrepreneur ne peut donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.</p>				
03.1.2	<p>SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES</p>				
03.1.2.1	<p>ETUDES TECHNIQUES - PLAN D'EXECUTION</p> <p>Les études techniques et les plans d'exécution seront à la charge du Maître d'ouvrage.</p>				
03.1.2.2	<p>TOLERANCES DIMENSIONNELLES</p> <p>Les valeurs des tolérances dimensionnelles des ouvrages finis sont précisées dans les :</p> <ul style="list-style-type: none">- Normes- D.T.U. / C.C.T.G./ Eurocode- Règles professionnelles. <p>Les entrepreneurs devront pour leurs ouvrages, respecter strictement ces tolérances. Dans le cas de dépassement de ces tolérances dimensionnelles, le Maître d'œuvre pourra refuser l'ouvrage et exiger son remplacement.</p> <p>Nota : Le CATED a établi un document récapitulant les " Tolérances dimensionnelles " réglementaires.</p>				
03.1.2.3	<p>NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX ET PRODUITS EN GENERAL</p> <p>En tout état de cause, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas mettre en œuvre un matériau ou un produit qui ne serait pas pris en garantie par ses Assureurs.</p>				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
03.1.2.4	RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR L'entrepreneur restera toujours responsable des matériaux qu'il met en œuvre. Il lui incombera de choisir les matériaux et produits les mieux adaptés aux différents critères imposés par les impératifs de chantier, dont notamment : <ul style="list-style-type: none">- pose en intérieur ou en extérieur- nature et type de matériaux répondant aux impératifs de l'utilisation- conditions particulières rencontrées pour le chantier- compatibilité des matériaux entre eux.				
03.1.2.5	CONTROLE ET RECEPTION DES MATERIAUX SUR CHANTIER Le Maître d'œuvre se réserve le droit de procéder à des contrôles de conformité des matériaux, fournitures sur chantier avant mise en œuvre. Pour les éléments d'une qualification NF ou d'une certification, le contrôle se bornera à la vérification du marquage, et au contrôle de l'aspect et de l'intégrité des produits. Tous les matériaux défectueux et ceux non conformes le cas échéant, seront immédiatement remplacés.				
03.1.3	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES				
03.1.3.1	CARACTERISTIQUES DES BOIS Bois massifs ; L'essence des bois sera un résineux conforme à la norme NF B 50.001. Ils devront être sains, exempts de toute trace de pourriture ou d'échauffure, de nœuds vicieux, de nœuds pourris, de piqûres, de fentes d'abattage, de gélivures et de roulures. Ils devront présenter des couches d'accroissement régulier et de faible épaisseur. Les bois mis en œuvre doivent être à l'état de "bois sec à l'air", c'est-à-dire présenter un degré d'humidité voisin de 15% pouvant varier de 13 à 17 %, conformément à la norme NF B 51.002. Les bois seront laissés bruts de sciage sauf indication contraire. Il ne sera employé que des bois neufs. Les bois devront être de catégorie 2 : <ul style="list-style-type: none">- bois de choix ne présentant aucune trace d'échauffure, ni de pourriture, ni de dégât causé par les insectes, sciés à arêtes vives, pente générale du fil admise sur une face, 12 m/m au maximum ne pouvant excéder localement 20 %,- bois à accroissements faibles, épaisseur moyenne des accroissements inférieurs ou égale à 4 mm. Les nœuds sains, adhérents, non groupés, de 40 mm de diamètre au maximum, sont acceptés, quelques fentes superficielles aux extrémités sont tolérées.				
03.1.3.2	TRAITEMENT DES BOIS Les bois massifs devront être traités préventivement par produits insecticides et fongicides homologués "C.T.B.F." "non délectables ou difficilement délectables". Les coupes ou entailles faites après traitement seront reprises au pinceau. Le traitement sera fait suivant les normes NF en particulier la norme NF B50-100, B50-101 et B50-102. Un certificat de traitement CTB+ sera fourni précisant la classe de traitement, les bois seront marqués CTB+. Les bois seront traités classe de risque 2 pour les charpentes intérieures, Les bois seront traités classe de risque 3 pour les charpentes extérieures.				
03.1.3.3	OUVRAGES DIVERS DE CHARPENTE L'exécution de ces ouvrages devra répondre aux conditions et prescriptions des différents articles ci-avant auxquels ils se rapportent. L'entreprise adjudicataire du présent lot est prié de se rendre sur place pour vérifier les travaux à réaliser. Toutes remarques ou modifications devront être faites au moment de la réponse de son offre.				
03.1.3.4	MATERIAUX UTILISES MENUISERIES INT. Menuiseries extérieures bois : L'essence et la qualité choisies pour chaque nature d'ouvrage sont précisées dans le titre PRESCRIPTIONS PARTICULIERES. Les bois employés pour travaux de menuiserie seront sains et secs. Ils devront répondre aux exigences des normes en vigueur. Les profils utilisés seront réalisés d'après des plans d'exécution. Les épaisseurs des vitrages données à titre indicatif sont des épaisseurs minimales que l'entreprise devra vérifier, étant entendu que les épaisseurs à mettre en œuvre devront être fixées conformément au mémento pour la conception es ouvrages du DTU 39.1 / 39.4. Toute la quincaillerie montée sur les menuiseries sera de bonne qualité et devra être particulièrement robuste. Les serrures devront provenir de firmes notoirement connues et être garanties 3 ans. L'attention de l'entreprise est attirée sur la fixation et la qualité des gâches au sol. Les sujétions propres à chacun de ces matériaux seront prévues pour une parfaite exécution. Il sera prévu un butoir caoutchouc à sceller au sol pour chaque porte 1 vantail ou 2 vantaux, partout où cela est nécessaire. Le menuisier devra la révision complète de ses ouvrages, une fois l'ensemble des travaux terminés et avant la réception.				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
03.1.3.5	<p>TECHNIQUE DE POSE MENUISERIES INT.</p> <p>L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge la distribution, la mise en place, le réglage et le scellement de l'ensemble des menuiseries. La pose des huisseries implique celle des étrépillons ou coins nécessaires à leur maintien. Le calage et le réglage des menuiseries, seront assurés au moyen de cales, coins, liteaux, barres d'écartement, etc... L'entrepreneur de maçonnerie devra la réservation des trous, feuillures, rainures et autres fixations à la demande du menuisier, Le garnissage après la pose des menuiseries est du au présent lot...L'entrepreneur fera son affaire de l'entente avec les autres corps d'état pour la parfaite exécution de ses ouvrages, ses réservations, en particulier, seront demandées sur plans et en temps utile. Les parcloles sont dues par le menuisier pour toutes les portes vitrées, châssis et panneaux à jour recevant un vitrage. Le chantier doit rester propre, l'entreprise devra nettoyer ses déchets après chaque intervention.</p>				
03.2	<u>PRESCRIPTION DES OUVRAGES</u>				
03.2.1	DEPOSE				
03.2.1.1	<p><u>Dépose de menuiseries extérieures bois</u></p> <p>Dépose de menuiserie extérieures sans réemploi, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégarnissage des dormants ; - Descellement des fixations et dégarnissages des prises ; - Pose de film de démolition auto-adhésif pour réduire le risque de casse de verre pendant la dépose / démolition de fenêtres ; - Rassamage et évacuation des vitrages cassés ; - Evacuation des déblais sans stockage intermédiaire ; - Tous moyens de manutentions et de protections ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation</p> <p><i>Localisation :</i> EDL - Accès salle 1 - Façade SUD</p>		1 U		
		U	1	€	€
03.2.2	PORTE				
03.2.2.1	<p><u>Porte d'entrée bois vitré - 106 x 250 cm</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la fourniture et la pose d'un porte d'entrée en bois et vitrée, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dormant et ouvrant réalisé en bois exotique , avec profils visible 56 mm d'épaisseur minimum ; - Les formants et bâtis profilés seront assemblées en bois massifs, hors cœur ou carrelets en bois collé ; - Ouvrant comprenant pièce d'appui, jet d'eau , gueule de loup, feuillures pour vitrage isolant, parcloles bois dur avec ou sans épaulement selon le cas ; - Ferrage par paumelles en acier bichromaté, crémone encastrée à 3 points ; - Manoeuvre par béquille double aluminium, cylindre européen et déverrouillage intérieur par boutons moleté ; - Réservation dans traverses supérieure pour mise en place de bouches d'admission d'air ; - Joints d'étanchéité à double lèvre à l'air et à l'eau, calfeutrements ; - Joints compribandé ; - Traitement des bois en atelier selon essence utilisée, par trempage dans une préparation hydrofuge durable homologuée par le CTB-A ; - Ferrage de fixation chevillée sur gros-œuvre ; - Vitrages isolants à faible émissivité, sous label CEKAL, posés en feuillures drainantes sous parcloles bois dur moulurées vissées, à coupe d'onglet et joints EPDM conformes aux prescriptions ; - La mise en œuvre des vitrages s'effectuera conformément aux spécifications des DTU ; - Mouluration des bois suivant existant ; <p>Aspect de la porte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porte 1 vantail ; - Compris imposte vitré en linteau ; - Allège de porte pleine et vitrage en partie supérieure ; - Réalisation suivant porte existante ; <p><i>Localisation :</i> EDL - Accès salle 1 - Façade SUD</p>		1 U		
		U	1	€	€
03.2.2.2	<p>BLOC PORTE STRATIFIE</p> <p>Le présent lot devra la fourniture et la pose de blocs portes, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et pose d'un ensemble de porte et huisserie ; - Avec huisseries de porte en bois résineux dur qualité à peindre à poser entre plaque de plâtre ; - Vantail d'épaisseur 40 mm, cadre bois résineux et âme en composite. Finition par parement MDF finition stratifié ; 				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
03.2.2.2.1	<p>- Ferrage par paumelles mâles et femelles renforcées à visser en acier zinguée bichromatées, elles devront être au nombre de 3 minimum pour 1 vantail et 4 si porte lourde ; - Y compris béquille double et plaque de propreté chromée et tampons buttoir ; - Performances requises : * Feu : exigence standard; * Acoustique : exigence standard ; * Thermique : exigence standard ; Y compris toutes sujétions de fournitures et de pose</p> <p>Bloc porte stratifié - 83/204 cm Réalisation suivant article ci-dessus.</p> <p><i>Localisation :</i> PRO - Salle Chevauchet > Salle 1 PRO - Salle Chevauchet > DGT</p>				
			1 U		
			1 U		
		U	2	€	€
03.2.2.3	<p>BLOC PORTE STRATIFIE A GALANDAGE Fourniture et mise en œuvre d'un bloc porte à galandage comprenant :</p> <p>La fourniture d'un contre-châssis pour plaque de plâtre, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châssis constitué par 2 flancs latéraux réalisés par accouplement de modules fabriqués à partir d'une bande aluzinc à nervures verticale. Le flanc est complété par des lisses horizontales pour assurer une grande rigidité ; - La base inférieure fabriquée à partir d'une bande aluzinc pour la fixation du châssis au sol et pour la fixation du guide-bas pour la porte ; - La base supérieure fabriquée à partir d'une bande aluzinc et d'un profilé porte-rail réalisé à partir d'un ruban zingué dotée de ressort pour une fixation correcte du rail ; - La traverse de rail est constituée d'un profilé en aluminium extrudé anodisé opportunément façonné pour garantir un centrage parfait des chariots de l'insertion d'entretoises latérales en PVC adaptées à l'épaisseur de la cloison finie ; - Le montant en bois est réalisé dans une planche avivée en bois de sapin à joints digitiformes, avec épaisseur adaptée à la cloison finie, et doté d'encoches pour l'accueil des écarteurs d'alignement. - Ecarteur de pose en tôle ; - Chariot avec roulement à billes blindé et corps de chariot en tôle de 2 mm d'ep ; - Plaques de suspension en tôle zinguée pour le système de coulissement ; - Butée d'arrêt ; - Guide-bas de vantail doté de cales pour le réglage de la hauteur par rapport au niveau du sol fini ; - Vis et boulonnerie pour la fixation des chariots à la porte ; - Cloison de 100 mm ; <p>La fourniture et pose d'une porte galandage comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et pose d'un ensemble de porte et huisserie ; - Avec huisseries de porte en bois résineux dur qualité à peindre à poser entre plaque de plâtre ; - Vantail d'épaisseur 40 mm, cadre bois résineux et âme en composite. Finition par parement MDF finition stratifié ; - Ferrage par paumelles mâles et femelles renforcées à visser en acier zinguée bichromatées, elles devront être au nombre de 3 minimum pour 1 vantail et 4 si porte lourde ; - Y compris manœuvre par tire-doigt ; - Compris condamnation intérieure ; - Performances requises : * Feu : exigence standard; * Acoustique : exigence standard ; * Thermique : exigence standard ; <p>Y compris toutes sujétions de fournitures et de pose</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système coulissant avec chariot, rail supérieur, platines de fixation, amortisseur ; - Rainurage avec engagement de rainure en partie basse - La quincaillerie : poignée, tire doigt, serrure, chromé satiné ; - Habillage du cadre de la menuiserie en bois avec joint de recouvrement <p>La pose des menuiseries étant réalisée à l'avancement il est conseillé à l'entreprise de s'arranger avec l'entreprise de plâtrerie avant le démarrage des travaux, y compris toutes sujétions de fourniture et mise en œuvre.</p>				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
03.2.2.3.1	<p><u>Bloc-porte galandage stratifié - 83/204 cm</u></p> <p>Réalisation suivant article ci-dessus, y compris toutes sujétions. - compris condamnation WC avec obturateur et molette ; <i>Localisation :</i> <i>PRO - DGT > WC</i></p>		1 U		
		U	1	€	€
03.2.3	RANGEMENT				
03.2.3.1	<p><u>Porte de placard coulissante - 160 x 250 cm - Parement stratifié</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la fourniture et la pose de porte de placard stratifié, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vantaux constitués de panneaux de 12 mm d'épaisseur qui recevront, sur leurs 4 cotes, un profile d'acier galvanise, nervure formant un encadrement démontable ; - Un système de liaison mécanique des profiles évitera tout vissage, clouage ou agrafage dans le panneau ; - Panneaux revêtus aux deux faces d'un décors structure satine et colle a chaud, teinte au choix du Maitre d'Œuvre dans la gamme du fabricant ; - Les rails et profiles d'encadrement seront en acier galvanise a chaud suivant la norme NF-A 36 321 et garantis 10 ans anticorrosion : ils seront revêtus d'un prelaquage de finition, teinte au choix du Maitre d'Œuvre dans la gamme du fabricant ; - Traverse basse en bois de 54 x 100 mm de haut environ (hauteur de la plinthe) recevant le rail bas et les plinthes. ; - Les vantaux seront équipés, en partie haute, de suspensions a roulements a billes pourvues d'un réglage de 15 mm environ avec système anti-deviseur ; - En partie basse, ils comporteront des guidages télescopiques antibruit et compensant automatiquement des différences de niveaux du sol de 15 mm environ ; - Les guidages haut et bas des vantaux devront interdire tout déraillement ; - Le rail haut sera du type monobloc a bandeau indérochable et formant joint creux avec le plafond sur la face avant ; - Fourniture et pose de deux montants verticaux en sapin blanchi ou en medium de 15/70 fixes sur tasseaux faisant office de couvre-joints d'habillage compris coupes d'onglet en raccords sur plinthes bois au sol ou départ sur socle bois dans le cas de plinthe carrelée. <p><i>Localisation :</i> <i>PRO - Salle 1</i></p>		1 U		
		U	1	€	€
03.2.3.2	<p><u>Porte de placard Médium à peindre - 83 x 250 cm</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la réalisation de porte de placard en médium, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose d'une huisserie de porte en sapin ou bois exotique ; - 1 Vantail d'épaisseur 40 mm, cadre bois résineux et âme en composite. Finition par parement MDF finition prêt à peindre ; - Ferrage par paumelles mâles et femelles renforcées à visser en acier zinguée bichromatées, elles devront être au nombre de 3 minimum pour 1 vantail et 4 si porte lourde ; - Verrouillage par cylindre standard et manœuvre par béquille simple ; - Performances requises : <ul style="list-style-type: none"> * Feu : exigence standard; * Acoustique : exigence standard ; * Thermique : exigence standard ; * Fermeture à clefs ; <p>Y compris toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.</p> <p><i>Localisation :</i> <i>PRO - DGT</i></p>		6 U		
		U	6	€	€
03.2.3.3	<p><u>Porte de placard Médium à peindre - 153 x 250 cm</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la réalisation de porte de placard en médium, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose d'une huisserie de porte en sapin ou bois exotique ; - 2 Vantaux d'épaisseur 40 mm, cadre bois résineux et âme en composite. Finition par parement MDF finition prêt à peindre ; - Ferrage par paumelles mâles et femelles renforcées à visser en acier zinguée bichromatées, elles devront être au nombre de 3 minimum pour 1 vantail et 4 si porte lourde ; - Verrouillage par cylindre standard et manœuvre par béquille simple ; - Performances requises : <ul style="list-style-type: none"> * Feu : exigence standard; * Acoustique : exigence standard ; * Thermique : exigence standard ; * Fermeture à clefs ; <p>Y compris toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.</p>				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<p><i>Localisation :</i> PRO - WC</p>		1 U		
		U	1	€	€
03.2.3.4	<p>Aménagement des placards en mélaminé blanc</p> <p>Le présent entrepreneur devra la fourniture et la pose de rangement en mélaminé Blanc, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rayon en mélaminé blanc de 20 mm d'ép. ; - Traitement des faces visibles vus par plaqués ; - Pose sur crémaillère métalliques, fixations par chevilles et vis ; - Crémaillères métalliques livrées avec taquets métalliques compris fixation et pose de l'ensemble, ou pose sur tasseaux fixes en bois dur traité ; - Séparation verticale tous les 1.20 ml ; - Rayons tous les 0.50 ml de ht ; - Profondeur : suivant PI ; - Mise en œuvre comprenant présentation, entailles, tabletages, coupes chutes et nettoyage ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> PRO - WC PRO - Salle 1 PRO - DGT (PI assoc.)</p>		3,12 M2 5,00 M2 12,96 M2		
		M2	21,08	€	€
03.2.3.5	<p>Plan mélaminé - Entre cloisons</p> <p>Le présent entrepreneur devra la réalisation d'un plan mélaminé pris entre cloisons, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur : 600 mm ; - Hauteur : 850 mm ; - Paillasse réalisé en panneaux postformé mélaminé - épaisseur 30 mm - Couleur Blanc ; - Traitement des chants visible par placage ; - Fixation suivant cas de crémaillères simple ou double perforation et console laqué en acier haute résistance ; - Assemblage par vis et chevilles ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> PRO - Salle 1</p>		3,35 ML		
		ML	3,35	€	€
03.2.4	OUVRAGES DIVERS				
03.2.4.1	<p>Plinthes médium à peindre</p> <p>Le présent lot devra la fourniture et la pose de plinthes MDF, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plinthes pré peinte en MDF ; - Hauteur : 14 x 80 mm ; <p>Y compris toutes sujétions.</p> <p><i>Localisation :</i> PRO - Salle Chevauchet $0.77+4.80+4.00+3.80+4.80+5.00+1.24 =$ PRO - WC $1.60+1.57+0.60+1.60+0.60+0.70 =$ PRO - DGT $((0.60+0.90+0.60)*6)+0.10+0.50+0.60 =$ PRO - Salle 1 $1.00+1.00+1.70+3.60+1.60+1.50+1.60+0.60+3.00 =$</p>		24,41 ML 6,67 ML 13,80 ML 15,60 ML		
		ML	60,48	€	€
03.2.4.2	<p>Caisson d'habillage médium 15 mm - Section 150 x 150 mm</p> <p>Réalisation d'un caisson d'habillage technique pour réseaux, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisson d'habillage - 2 faces visibles ; - Section : 150 x 150 mm utile ; - Réalisation en médium : 15 mm ; - Ossature de caisson avec cadre en bois résineux ; - Assemblage du caisson par vis visibles et cheville ; 				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	- Le caisson devra être démontable ; Y compris toutes sujétions de fourniture et de pose. <i>Localisation :</i> PRO - Salle chevauchet PRO - Salle 1				
	2.50+2.50 =		2,82 ML 5,00 ML		
		ML	7,82	€	€
03.2.4.3	<u>Provision pour ouvrages divers et aléas</u> Somme à valoir pour tous travaux divers imprévus justifiés par Ordre de Service de l'Architecte pour l'ensemble du chantier. Provision de 250.00 €. La dépense sera engagée partiellement, en globalité ou pas du tout. <i>Localisation :</i> PRO - Pour l'ensemble				
			1 ENS		
		ENS	1	€	€
PRESCRIPTION DES OUVRAGES					
Total H.T. :				_____	€
Total T.V.A. (20%) :				_____	€
Total T.T.C. :				_____	€



RECAPITULATIF
Lot n°03 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

03.1 - GENERALITE

- 03.1.1 - ETENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATION

- 03.1.1.1 - OBJET

- 03.1.1.2 - ENTENDUE DES TRAVAUX

- 03.1.1.3 -

DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS

- 03.1.1.4 - ORDRE DE PRESEANCE

- 03.1.1.5 -

REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES MATERIAUX
ET PRODUITS

- 03.1.1.6 -

PRESTATION A LA CHARGE DU PRESENT LOT

- 03.1.1.7 - CONNAISSANCE DES LIEUX

- 03.1.2 -

SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES

- 03.1.2.1 - ETUDES TECHNIQUES -

PLAN D'EXECUTION

- 03.1.2.2 - TOLERANCES DIMENSIONNELLES

- 03.1.2.3 -

NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX ET PRODUITS EN
GENERAL

- 03.1.2.4 - RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR

- 03.1.2.5 - CONTROLE

ET RECEPTION DES MATERIAUX SUR CHANTIER

- 03.1.3 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- 03.1.3.1 - CARACTERISTIQUES DES BOIS

- 03.1.3.2 - TRAITEMENT DES BOIS

- 03.1.3.3 - OUVRAGES DIVERS DE CHARPENTE

- 03.1.3.4 - MATERIAUX UTILISES MENUISERIES INT.

- 03.1.3.5 - TECHNIQUE DE POSE MENUISERIES INT.

03.2 - PRESCRIPTION DES OUVRAGES

- 03.2.1 - DEPOSE

_____ €HT

- 03.2.2 - PORTE

_____ €HT

_____ €HT



- 03.2.2.2 - BLOC PORTE STRATIFIE	_____	€HT
- 03.2.2.3 - BLOC PORTE STRATIFIE A GALANDAGE	_____	€HT
- 03.2.3 - RANGEMENT	_____	€HT
- 03.2.4 - OUVRAGES DIVERS	_____	€HT

Total du lot 'MENUISERIES INTERIEURES BOIS'

Total H.T. :	_____	€
Total T.V.A. (20%) :	_____	€
Total T.T.C. :	_____	€

Soit en toutes lettres TTC : _____

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature,

Signature et cachet de l'Entrepreneur